

COMMISSION AD HOC CHARGEE DE LA QUESTION
PALESTINIENNE

AMENDEMENT AU PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROCEDURE A
SUIVRE PAR LA COMMISSION AD HOC PROPOSE
PAR LES ETATS-UNIS

(document A/AC.14/17)

Proposition présentée par la délégation du
Canada

1) Ajouter les paragraphes 3 et 4 suivants:

3. D'étudier le mode d'exercice des fonctions administratives en Palestine pendant la période de transition et notamment les possibilités d'application du Chapitre XII de la Charte;

4. D'étudier les méthodes permettant l'application des recommandations de la Commission ad hoc chargée de la question palestinienne aux termes du paragraphe 1 de la présente résolution.

2) Ajouter le paragraphe 3 du document A/AC.14/17 à la suite des deux paragraphes précédents en lui donnant le numéro 5.